

Recours collectif relatif aux titres de la TD

20 décembre 2024 – Le 24 mai 2024, Himelfarb Proszanski LLP a intenté un recours collectif global proposé au nom de tous les actionnaires de la TD contre la Banque Toronto-Dominion (« TD ») et divers administrateurs et dirigeants individuels (les « défendeurs individuels »).

L'action se rapporte à de fausses déclarations présumées faites par la TD relativement à l'efficacité de ses contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent (« contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent ») et à l'existence d'enquêtes criminelles et réglementaires sur les manquements allégués aux contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent de la TD. Il est allégué que la TD a fait ces fausses déclarations dans ses documents d'information publique et dans des déclarations orales publiques.

Le recours collectif vise à recouvrer les dommages-intérêts subis par les actionnaires à la suite de la chute du cours de l'action de TD lorsque ses fausses déclarations présumées ont été corrigées par des reportages dans les médias et des propres aveux prétendument en retard de la TD.

Un avis d'action modifié a été déposé le 18 juin 2024. Un deuxième avis d'action modifié a été déposé le 21 juin 2024. La demande a été déposée le 24 juin 2024.

Le recours collectif vise toutes les personnes ou entités, où qu'elles résident, qui ont acquis des titres de la TD au cours de la période du 27 mai 2021 au 3 mai 2024 et qui détenaient une partie ou la totalité de ces titres pendant une ou plusieurs des dates de correction publique : Le 8 mai 2023, le 24 août 2023, le 8 janvier 2024, le 30 avril 2024, le 2 mai 2024 ou le 3 mai 2024.

Le recours collectif exclut les filiales, les sociétés affiliées, les dirigeants, les administrateurs, les cadres supérieurs, les associés, les représentants légaux, les héritiers, les prédécesseurs, les successeurs, les cessionnaires et les membres de la famille immédiate des défendeurs individuels.

La demande est [disponible ici](#).

Pour de plus amples renseignements, en anglais ou en français, veuillez communiquer avec Peter Proszanski à peter@himprolaw.com.